

BULLETIN FÉDÉRAL

Fédération

SANTÉ
ACTION SOCIALE



Infos actualités fédérales
sur site Internet : www.sante.cgt.fr
E-mail : com@sante.cgt.fr

2020/10
NUMÉRO Lundi 18 mai 2020

SOMMAIRE

- | | |
|--|-----|
| ✓ Lettre ouverte des OS | p.2 |
| ✓ Tract santé travail "nous exigeons de la reconnaissance mais pas n'importe laquelle !" | p.3 |
| ✓ CP "Ni médailles, ni applaudissements, mais des moyens !" | p.4 |

LES MARDIS DE LA COLÈRE, DU 19 MAI AU 16 JUIN 2020

La nécessité de rester visible et de maintenir la pression engage à une stratégie revendicative plus structurée de la part de la Fédération Santé et Action Sociale.

C'est ce constat qui a conduit la Fédération Santé et Action Sociale à proposer un mois revendicatif du 19 mai au 16 juin, ponctué par une journée d'action et de mobilisation hebdomadaire les mardis.

Ces journées d'actions et de mobilisations seront animées par des initiatives ciblées et thématiques touchant notre champ fédéral, adaptables à souhait en territoire (journées de grève, délégations locales, conférences de presse, débrayages, assemblées générales, dépôts de cahier revendicatif...)

Le calendrier du mois revendicatif est le suivant :

- ➡ Mardi 19 mai, Mardi 26 mai, Mardi 2 juin, Mardi 9 juin
- ➡ Mardi 16 juin : journée nationale, intersyndicale et d'associations signataires.



Pour une réelle reconnaissance des professionnel.le.s
de santé et d'action sociale :

DES ACTES, PAS DES PROMESSES !!!

Associez-vous aux 5 mardis de la colère
les 19 et 26 mai et 2, 9 et 16 juin 2020



Toutes les informations sur www.sante.cgt.fr :



N° 2020/10 - Lundi 18 mai 2020

Fédération Santé
Action Sociale

263, rue de Paris - case 538 -
93515 Montreuil CEDEX

Directrice de Publication :
Amélie VASSIVIÈRE

Imprimé par nos soins

Périodicité : bimensuelle

N° commission paritaire : 0919 5 06 134



Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
**MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE
LA SANTE**
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Nos ref : 024.20 MS/kc

Montreuil, le 19 mai 2020

Objet : Lettre ouverte

Monsieur le ministre,

Les organisations syndicales représentatives des personnels au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière CFTD, CGT, FO, SUD et UNSA Santé et Sociaux, vous font part de leurs interrogations suite aux annonces que vous avez faites à la presse ce dimanche 17 mai 2020 d'un « Ségur de la Santé » qui débiterait le 25 mai 2020.

Nous, organisations syndicales, n'ayant pas été consultées dans la période, ni informées à ce jour de votre part ou par vos services sur cette annonce, nous vous demandons officiellement :

- L'ouverture de négociations avec les seules organisations syndicales représentatives de la FPH ;
- La communication de la feuille de route ministérielle comprenant le contenu de ces négociations ;
- Un accord de méthode cadrant ces négociations précisant l'agenda social et le calendrier.

Nous réaffirmons que les organisations syndicales signataires de ce courrier exigent de réelles et sincères négociations pour le personnel comprenant les thématiques revendicatives que nous portons depuis plus d'un an pour tou.te.s les salarié.e.s des établissements du sanitaire, du médico-social et du social.

En attendant une réponse de votre part, monsieur le Ministre, recevez nos salutations les plus respectueuses.

Evelyne RESCANIERES
Secrétaire Générale
CDFT

Mireille STIVALA
Secrétaire Générale
CGT

Didier BIRIG
Secrétaire Général
FO

Jean-Marc DEVAUCHELLE
Secrétaire Général
SUD

Françoise KALB
Secrétaire Générale
UNSA Santé et Sociaux



NOUS EXIGEONS DE LA RECONNAISSANCE MAIS PAS N'IMPORTE LAQUELLE !

SANTÉ TRAVAIL

- ▶ Pas des médailles qui ne servent qu'à flatter l'ego de certain.e.s et qui méprisent l'investissement quotidien de tou.te.s les agent.e.s et salarié.e.s.
- ▶ Pas des jours RTT « donnés » par des salarié.e.s qui ont aussi participé aux efforts de toutes et tous pendant cette crise sanitaire et avant.
- ▶ Pas des primes « de la mort » qui divisent le pays en « très-covid » ou « moins covid » et qui surtout mettent des niveaux de valeur de reconnaissance aux professionnel.le.s qui exercent leur métier au service de la population partout sur le territoire.

Pour la CGT, cette reconnaissance c'est :

- L'imputabilité automatique en maladie professionnelle pour tous les personnels atteints de la Covid 19.
- Des conditions de travail respectant la santé physique et mentale des personnels par des effectifs qualifiés et du matériel en nombre suffisant
- pour exercer nos métiers de façon digne et éthique.
- Le respect vie professionnelle/ vie privée, par l'application de la réglementation du temps de travail.
- La reconnaissance du travail réel, et non pas par les fiches de poste qui ne correspondent pas à la réalité du travail fourni.
- La pénibilité reconnue par un départ anticipé à la retraite, ainsi que l'élargissement de « la catégorie active » dans la Fonction Publique Hospitalière et son élargissement au secteur privé.



Cela passe par :

- ▶ La revalorisation générale des salaires et la reconnaissance des qualifications,
- ▶ L'arrêt des plans d'économie dits « plans de retour à l'équilibre » qui se traduisent systématiquement par des suppressions de lits et de postes,
- ▶ La fin des politiques de rigueur budgétaire qui étranglent les établissements de santé et d'action sociale,
- ▶ La fin du financement du secteur lucratif et de ses actionnaires par l'argent public,
- ▶ La mise en place d'un grand plan d'emploi et de formation pluridisciplinaire de personnels, pour répondre aux besoins,
- ▶ L'égalité professionnelle Femmes et Hommes,
- ▶ L'arrêt de toutes formes de « management » délétère pour les personnels.

Pour une réelle reconnaissance des professionnel.le.s
de santé et d'action sociale :

DES ACTES, PAS DES PROMESSES !!!

Associez-vous aux 5 mardis de la colère
les 19 et 26 mai et 2, 9 et 16 juin 2020

**1 jour
DE MOBILISATION
par
semaine**



Toutes les informations sur www.sante.cgt.fr :



Communiqué de presse

51/20

Montreuil, le 15 mai 2020

Ni médailles, ni applaudissements, mais des moyens !

L'intervention de la porte-parole du gouvernement, ce mercredi 13 mai, sur les mesures prises en faveur de la reconnaissance du personnel de la santé et de l'action sociale, a exacerbé une fois de plus la colère de ces professionnels.e.s.

En effet, en évoquant la réactivation par décret de « la médaille d'honneur des épidémies » (historiquement créée en 1884 après une épidémie de choléra) qui pourrait récompenser à titre individuel ou collectif celles et ceux qui se sont particulièrement dévoué.e.s pendant cette période de pandémie, ainsi qu'une mise à l'honneur lors des cérémonies du 14 juillet des acteurs en lutte contre le Covid-19, les revendications des salarié.e.s et agent.e.s ne sont toujours pas entendues.

En-dehors de ces reconnaissances symboliques annoncées, la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale exige que les engagements sur les questions de revalorisation salariale et sur l'attribution d'une prime pris par le président de la république lors de son déplacement à Mulhouse au mois de Mars soient mis en application sans plus attendre ; nous sommes mi-mai et le décret pour l'attribution de cette « prime exceptionnelle » vient tout juste de sortir ce jour !

Après les belles paroles, il est temps de passer aux actes, Monsieur le Président !

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale revendique une revalorisation salariale immédiate pour l'ensemble des salarié.e.s agents de la santé et de l'action sociale, un plan de recrutement massif, un plan de formation, des moyens financiers aux établissements pour assurer leurs missions dans de bonnes conditions et exige l'arrêt de toutes les restructurations en cours et la réouverture des lits fermés durant ces dernières années.

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale demande que les engagements de reconnaissance de nos professions soient réellement tenus.

▪ www.sante.cgt.fr

▪ sg@sante.cgt.fr ▪ Tél : 01.55.82.87.49 ▪ Case 538 ▪ 263 rue de Paris ▪ 93515 Montreuil CEDEX